

BILAN DE COMPÉTENCES



Vous avez un projet d'évolution professionnelle, vous souhaitez faire une analyse de vos compétences et de vos aptitudes ou vous êtes à un carrefour professionnel mais ne savez pas quel chemin emprunter ?

Que vous soyez salarié (privé ou public), travailleur indépendant ou encore demandeur d'emploi, le bilan de compétences est la solution la plus complète pour vous y aider.

OBJECTIFS :

- **Elaborer une stratégie professionnelle**
- **Accompagner le changement, les mobilités internes/externes, l'évolution, la recherche de formation, la reconversion...**
- **Savoir utiliser ses atouts comme instruments de négociation dans le cadre de la recherche d'emploi, de l'octroi d'une formation ou d'un souhait d'évolution de carrière.**

COMMENT ?

Un accompagnement individuel réalisé par un coach consultant certifié spécialisé en Bilans de Compétences (RNCP – Niveau I).

Durée : 24h max réparties sur 5 à 10 semaines en moyenne. Séances de 1h30 à 3h.

Il s'articule obligatoirement en 3 phases :

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Accueil de la demande
- Vérification du volontariat de la démarche et de l'engagement du bénéficiaire
- Etablissement du rapport collaboratif
- Définition et analyse de la demande et des besoins du bénéficiaire
- Identification du format le plus adapté à la situation / aux besoins
- Information sur les conditions de déroulement du Bilan de Compétences, les méthodes et techniques utilisées

PHASE D'INVESTIGATION

- Analyse de la motivation et des intérêts professionnels et personnels
- Identification des compétences, aptitudes, connaissances
- Recherche de ses possibilités d'évolution
- Confrontation du projet professionnel avec le marché de l'emploi
- Elaboration d'une ou plusieurs alternatives si nécessaire
- Développement de techniques de recherche d'emploi...

PHASE DE CONCLUSION

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recensement des facteurs et moyens susceptibles de favoriser la réalisation du projet professionnel et éventuellement du projet de formation
- Définition des modalités et étapes de mise en œuvre du projet professionnel
- Présentation du document de synthèse

Le bilan de compétences s'achève par la restitution d'un document de synthèse obligatoire strictement confidentiel reprenant entre autres :

LES COMPÉTENCES ET APTITUDES DU BÉNÉFICIAIRE AU REGARD DE L'ÉVOLUTION ENVISAGÉE OU DU PROJET À METTRE EN ŒUVRE

LES CIRCONSTANCES DU BILAN

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET PROFESSIONNEL, DU PROJET DE FORMATION ET LES DIFFÉRENTES ÉTAPES PRÉVUES

NOTRE OFFRE

L'approche du Cabinet Gearing vous garantit de mettre au cœur de l'analyse la notion de sens et la révélation de potentiel. La personnalisation de notre offre se traduit par une phase d'investigation totalement modulaire et adaptée à vos besoins définis préalablement.

À l'issue des 24h, selon le projet défini lors de la phase 3 du bilan, le Cabinet Gearing propose :

- Un suivi à la réalisation dudit projet (accompagnement de type coaching individuel)
- Un entretien de suivi 6 mois après la phase de conclusion

FINANCEMENT

➤ Pour les salariés :

- Le Bilan de Compétences peut être réalisé pendant ou en dehors du temps de travail
- Le Bilan de Compétences peut être pris en charge dans le cadre du plan de formation de l'entreprise

➤ Pour tous les statuts :

- Le Bilan de Compétences peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Différents organismes proposent la prise en charge du Bilan de Compétences en fonction de la situation des bénéficiaires (Pôle Emploi, AGEFIPH, Conseil Régional...)

- **LIEU** : à déterminer (Les locaux utilisés sont accessibles aux personnes en situation de handicap)
- **TARIF** : 1800€ (Le bilan de compétences débute au minimum 11 jours après la validation de la demande et au maximum 1 mois après)